

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2023

Date de la séance : 28 août 2023

Date d'affichage : 29 août 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit août à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt et un août deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mme Rachel RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Raphaël RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Rachel RELANGE

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 10 juillet 2023.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout du point suivant :

- Décision modificative n°1 budget général

INTERVENTION DE MR HERVE FUSTER, NOTRE GARDE ONF, QUI FAIT UN RAPPORT DE NOTRE FORET

- ✓ Entre les fortes chaleurs et le déficit hydrique, le bois (les épicéas) est attaqué par le scolyte. Il en résulte que beaucoup de bois à couper arrivent sur le marché.
- ✓ Pour cette année, on a déjà environ 900m3 de bois exploités par la scierie Brossard, entre 52 et 55€/m3
- ✓ Pour l'instant tous les bois secs sont vendus
- ✓ Pour 2023, on va arriver à 1500m3 de chablis
- ✓ Il n'y a pas d'urgence à faire des plantations, il faut laisser la végétation pousser naturellement
- ✓ Envisager l'épigénétisme : les graines exposées au soleil seront plus résistantes

1° RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en disponibilité de l'agent Fanny Morel, il convient de recruter un agent technique.

Après avoir procédé aux entretiens de certains candidats au poste, Mr le Maire a retenu la candidature de Madame Carole SERGENT.

De ce fait, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter le recrutement de Madame SERGENT au poste d'agent technique, contractuelle au grade d'adjoint technique de la catégorie hiérarchique C
- Madame SERGENT est recrutée pour un contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024 à temps complet avec un horaire de 35/35ème et le traitement correspondant à l'indice brut 367
- Madame SERGENT se verra attribuer une prime d'astreinte week end de 156,46€ brut (dans le cadre de la gestion des astreintes pour la salle et le gîte)
- D'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° RENOUELEMENT CONTRAT ACCOMPAGNATEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de l'accompagnement des transports scolaires pour les enfants des Fontenelles scolarisés au groupe scolaire de Bonnétage, le règlement demande que la commune assure l'accompagnement de ces enfants pendant le transport.

De ce fait, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mr Patrick MOREL pour une durée déterminée soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 avec un horaire de 7.5/35ème et le traitement correspond à l'indice brut 382 plus les frais de déplacement.
- D'autoriser Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire soumet la décision modificative N° 1 sur le Budget général Investissement pour régler les factures afférentes à l'élaboration de notre PLU de 2 850€ soit :

Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D20 202	Frais d'études	2 850€
	Chapitre R10 10226	Taxe d'aménagement	2 850€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 1 au Budget général Investissement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° DIVERS

Abri bus ZA Champs Lovy

Acceptation du devis de la société Challenger d'un montant de 3 366€ TTC correspondant à un abri bus en bois.

Ukraide

L'association UkrAide remercie les personnes ayant généreusement participé à la collecte du mois de juillet.

Salle

Mr le Maire remercie tous les conseillers qui ont œuvré tout l'été pour gérer la salle et le gîte en l'absence d'agent communal.

Voirie

Problème d'écoulement des eaux pluviales entre le garage Renault et le 35 rue principale : un devis a été demandé pour un passage de caméra afin de remédier à ce problème

Travaux

Les travaux du toit de l'église vont commencer début septembre

Tour de table

- Vitesse excessive rue de la gare : une solution va être trouvée pour y remédier
- Haies communales à tailler

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Recrutement agent technique
2. Renouvellement contrat accompagnateur des transports scolaires
3. DM n°1
4. Acceptation devis abri bus

La séance est levée à 23h05

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire
Eric CLEMENCE



